

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/48

11 octobre 1996

(96-4213)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant
les obstacles techniques au commerce)

Pays/Territoire douanier/Arrangement régional: <u>POLOGNE</u>
Nom de l'organisme à activité normative: Polski Komitet Normalizacyjny (PKN) (Comité polonais de normalisation)
Adresse de l'organisme à activité normative: ul. Elektoralna 2 BP 411 PL-00-950 Varsovie Pologne
Téléphone: + 48 22 620 54 34 Téléfax: + 48 22 620 07 41 Télex: -
Courrier électronique: polknor@atos.warman.com.pl
Type d'organisme à activité normative: <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental
Champ des activités normatives actuelles et prévues: Elaboration de la politique nationale en matière de normalisation; élaboration et mise à jour des normes polonaises; mise en application de normes internationales ou régionales en tant que normes polonaises; coopération avec des organismes internationaux ou régionaux ou avec d'autres organismes nationaux à activité normative; activités d'information, de publication et de vulgarisation en rapport avec tous les domaines de la normalisation
Date: 1er août 1996